

Règlement du Cocon

Structure

Le Cocon a été créé le 13 décembre 2010 par une association. Il s'agit d'une structure privée, non subventionnée, qui accueille des enfants âgés entre zéro et quatre ans. Il est dirigé par une codirection au bénéfice d'une grande expérience constituée d'une directrice éducative formée dans le domaine de la petite enfance et d'une directrice administrative.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'éducatrices de l'enfance, d'assistantes socio-éducatives, d'auxiliaires de crèche et de stagiaires provenant d'écoles sociales ou désirant se former dans le domaine de la petite enfance.

Objectifs

La crèche Le Cocon propose aux enfants une structure adaptée à leurs besoins qu'ils soient intellectuels, sociaux, affectifs, didactiques, ludiques ou créatifs. Ceci dans un esprit familial, chaleureux et respectant au mieux les besoins de chacun.

Accueil

Le Cocon offre 52 places d'accueil à plein temps en portant une attention particulière à l'espace bébé. Un accueil de dépannage est possible en fonction des places disponibles et de l'urgence de la situation. Il est à noter que 3 places à caractère social et bénéficiant d'une réduction seront mises à disposition. Ces places seront attribuées après étude complète des dossiers.

Horaires

La crèche Le Cocon est ouverte comme suit :

Du lundi au jeudi de 07h15 à 18h15

Le vendredi de 07h15 à 18h

Le matin, les arrivées se font entre 07h15 et 09h00

L'après-midi, les arrivées se font entre 13h30 et 14h15

La crèche ferme deux semaines durant l'été, soit la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août. La fermeture de fin d'année est adaptée chaque année au calendrier des vacances scolaires. Le Cocon est également fermé le vendredi de l'Ascension, le 24 décembre et les jours fériés officiels.

Tarifs et modalités d'inscription

Le prix de la journée complète est fixé à CHF 104.-. Ce tarif comprend, petit-déjeuner, repas de midi et goûter. Les couches ainsi que les laits en poudre sont également inclus dans ce prix. Les laits d'autres marques doivent être apportés par les parents.

Plusieurs types de contrats journaliers sont possibles :

A Journée complète	100% CHF 112.-
B Matinée avec repas jusqu'à 12h30	60% CHF 72.-
C Matinée avec repas et sieste jusqu'à 14h15	75% CHF 86.-
D Repas avec après-midi dès 11h	75% CHF 86.-
E Après-midi dès 13h30	50% CHF 62.-
E Heure supplémentaire	CHF 18.-

Afin de faciliter l'intégration de votre enfant à un nouvel environnement, une fréquentation hebdomadaire de 20% minimum sous forme de 2 demi-journées est souhaitable. Les factures sont adressées **un mois à l'avance et payables à 10 jours**. Nous vous remercions d'utiliser exclusivement le BVR joint à la facture. Lorsqu'un enfant est accepté au Cocon, **des frais d'inscription de l'ordre de CHF 150.- sont facturés à titre unique**. Durant la période d'adaptation, le prix est fixé à CHF 18.-/heure et sera ajouté à la facture suivante. En cas de dépannage, le prix de la journée tient lieu de référence.

Votre enfant est inscrit selon un horaire prédéfini, les parents sont tenus de le respecter. Les vacances et autres absences ne sont pas déductibles, il est toutefois important de nous les signaler.

La facturation porte sur 12 mois à 20 jours bien que chaque mois comporte 22 jours ouvrables environ.

Ceci compense d'éventuelles absences (maladies, vacances)

Résiliation

La résiliation du contrat doit se faire deux mois à l'avance et nous parvenir avant le 30 du mois par courrier écrit et envoyé par poste. Le délai de résiliation s'applique également à toute diminution du taux de fréquentation ainsi qu'à toute modification intervenant après le règlement des frais d'inscription.

Pour les nouveaux contrats, un non respect du délai de résiliation entraîne la facturation d'un mois basé sur le demande de fréquentation initiale.

En cas de comportement inapproprié ou de non-paiement des factures, la direction se réserve le droit de résilier le contrat d'accueil avec effet immédiat en observant un délai de 7 jours pour la fin de la semaine. Au préalable, un avertissement écrit ou oral aura été adressé aux parents.

Assurances

En cas d'accident, c'est l'assurance privée de l'enfant qui intervient. **Chaque enfant doit être couvert en cas de maladie et accident par son assurance maladie de base (LAMal).**

En cas d'urgence médicale ou d'accident, les parents sont avertis en priorité. S'ils ne peuvent pas être atteints, l'enfant sera conduit par nos soins au service d'urgences le plus proche.

La crèche décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objet personnel.

Questions pratiques

Les vêtements d'extérieur, chaussures et pantoufles doivent être marqués au nom de l'enfant. Les parents veilleront à habiller leur enfant de manière confortable avec des vêtements peu délicats et adaptés à la saison. Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas prendre en charge les repas d'enfants souffrant d'importantes allergies alimentaires. Ceux-ci viendront à la crèche munis d'un repas préparé à la maison. La crèche Le Cocon n'accepte pas les enfants malades. Nous vous conseillons de prévoir une solution de garde en cas de maladie, par exemple la Croix-Rouge (032 725 11 44).

Si votre enfant reçoit un traitement antibiotique, il devra rester à la maison 48h avant son retour à la crèche.

Si votre enfant tombe malade durant la journée, nous vous contacterons immédiatement et vous demanderons de venir le récupérer rapidement.

En inscrivant votre enfant au Cocon, vous acceptez :

Qu'il soit véhiculé par nos soins dans le cadre d'une sortie extraordinaire ou pour raison médicale.

Que l'image de votre enfant (photos ou films) soit exploitée dans le cadre de la crèche uniquement

Neuchâtel, le 01 janvier 2019